

A l'attention de  
**Novapex**

Date  
**Juin 2023**

Référence  
**REH2021N00722-RAM-RP-00006**

# **SALAISE-SUR-SANNE (38) RESUME NON TECHNIQUE ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

**SEQENS**  
SOLVENTS & PHENOL SPECIALTIES



QSSE Temp015 Rev H



# **SALAISE-SUR-SANNE (38)**

## **RESUME NON TECHNIQUE ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE**

### **SOMMAIRE GENERAL**

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PARTIE I	:	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
PARTIE II	:	PRESENTATION - SITUATION ADMINISTRATIVE
<b>PARTIE III</b>	:	<b>ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE</b>
PARTIE IV	:	ETUDE DE DANGERS

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des parties.

Les annexes de chaque partie sont présentées dans le sommaire détaillé et fournies à la fin de chaque partie.

Etablissement émetteur :  
Ramboll  
Immeuble Le Cézanne  
155 rue Louis de Broglie  
13100 Aix-en-Provence  
T +33 (0)4 42 90 74 96  
F +33 (0)4 42 90 71 58  
[www.ramboll.com](http://www.ramboll.com)

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>CARACTERISTIQUES ET LOCALISATION DU PROJET</b>	<b>1</b>
1.1	Caractéristiques du projet	1
1.2	Localisation	1
<b>2.</b>	<b>ETAT DE REFERENCE ET ENJEUX</b>	<b>4</b>
2.1	Synthèse de l'état de référence et des enjeux	4
2.2	Evolution du scénario de référence en l'absence de mise en œuvre du projet	8
<b>3.</b>	<b>INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATIONS</b>	<b>9</b>
<b>4.</b>	<b>CONDITIONS DE REMISE EN ETAT</b>	<b>13</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation du site Novapex de Roussillon .....	2
Figure 2 : Zonage des PLUs de Salaise-sur-Sanne, Roussillon et Le Péage de Roussillon à proximité de la plateforme chimique .....	3

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractérisation des enjeux pour le site Novapex .....	4
Tableau 2 : Synthèse des impacts résiduels du projet .....	9

# 1. CARACTERISTIQUES ET LOCALISATION DU PROJET

## 1.1 Caractéristiques du projet

Novapex a le projet de mettre en service une installation de brûlage de résidus de distillation de l'atelier de production de phénol (Chaudière « Starval »), qui sont les impuretés ultimes de la production de phénol et de cumène. Ces résidus étaient jusqu'à présent incinérés chez SUEZ sans valorisation d'énergie.

Cette chaudière permettra en outre à la plateforme chimique de Roussillon de réduire sa dépendance aux énergies fossiles pour la production de vapeur, dans un contexte international de tension autour de la disponibilité de ces ressources et notamment pour le gaz naturel, dont la commission européenne a récemment fixé un objectif de baisse de consommation de 15% pour l'hiver 2022-2023. En effet, sans ce projet, la production de vapeur correspondante aurait vraisemblablement été assurée par une chaudière au gaz naturel.

Novapex et le GIE Osiris souhaitent donc valoriser les flux de sous-produits de production (résidus de distillation) dans le cadre du projet de transition énergétique de la Plateforme de Roussillon. Le projet Starval consiste en la mise en place d'une chaudière permettant de produire de la vapeur en utilisant pour combustible les résidus de distillation. Cette chaudière devrait être mise en service au troisième trimestre 2024.

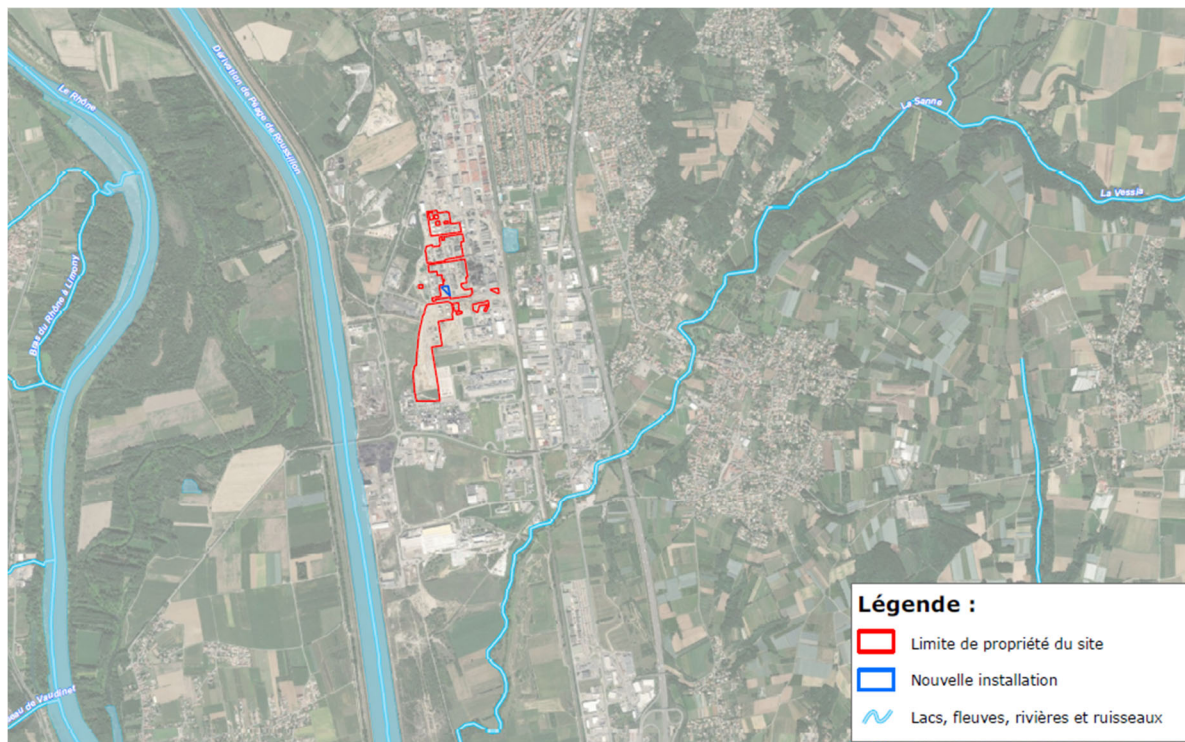
Cette installation sera classée au régime de l'autorisation sous la rubrique 2910-B2 de la nomenclature des ICPE. Elle ne sera concernée ni par la directive IED ni par la directive Seveso.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale élaboré pour le projet a donc été soumis à examen au cas par cas afin de déterminer si la procédure d'évaluation environnementale et la réalisation d'une étude d'impact étaient nécessaires. A l'issue de cette procédure, le projet n'a pas été soumis à évaluation environnementale.

Cependant, au regard de la nature du projet, la modification est considérée comme substantielle et fait l'objet d'une Demande d'Autorisation Environnementale avec étude d'incidence environnementale.

## 1.2 Localisation

Le site Novapex concerné par le projet se trouve à environ 20 km au sud de Vienne, sur la plateforme chimique de Roussillon (38), en rive gauche du Rhône et de son canal.



**Figure 1 : Plan de situation du site Novapex de Roussillon**

Le voisinage immédiat de la plateforme chimique est composé :

- Au nord : de la rue Gaston Monmousseau (accès à la plateforme), d'habitations puis du centre-bourg du Péage de Roussillon ;
- A l'est : d'une voie ferrée puis d'habitations, d'équipements sportifs et de l'autoroute A7 ;
- Au sud : de la zone industrialo-portuaire, de la RD51, de petites et moyennes entreprises et industries puis de champs ;
- A l'ouest : de la RD4, d'une carrière puis du Rhône et de l'île de la Platière.

Novapex sera propriétaire des parcelles concernées par le projet lors de sa mise en œuvre.

Les installations Novapex sont situées en zone UY du PLU de Salaise-sur-Saône, réservée aux activités économiques et en particulier aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le projet est donc compatible avec l'usage des sols prévu au PLU.





## 2. ETAT DE REFERENCE ET ENJEUX

### 2.1 Synthèse de l'état de référence et des enjeux

Une synthèse des enjeux identifiés lors de l'analyse de l'état initial est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Caractérisation des enjeux pour le site Novapex**

Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeu
Géographie/ implantation	Sites et paysages	<p>Au confluent de l'Isère, du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme, la vallée du Rhône entre Vienne et Tournon est totalement dédiée au transport : autoroute A7, nationales 7 et 86, TGV. De ce fait, elle constitue quasiment un continuum urbain : les villages s'étendent dans la plaine ou sur les coteaux, les services s'installent le long des axes routiers, l'agriculture s'intensifie (caves, coopératives, cultures sous serres, etc.).</p> <p>Le projet est implanté au cœur de la plateforme chimique de Roussillon, secteur dédié aux activités industrielles et chimiques depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.</p>	Faible
	Urbanisme, réseaux et servitudes	La plateforme chimique de Roussillon existe depuis plusieurs décennies, et fait ainsi partie intégrante des documents de planification, notamment le plan local d'urbanisme (PLU) de Salaise-sur-Sanne. Ce dernier prend donc en compte le fonctionnement de la plateforme en matière d'urbanisme, de réseaux et de servitudes.	Faible
Milieux physiques	Hydrographie, hydrologie	Plusieurs cours d'eau sont recensés à proximité du projet, et notamment le Rhône. Si la commune de Salaise-sur-Sanne est soumise un plan de prévention du risque inondation, le site d'implantation du projet se trouve en dehors du périmètre de ce plan.	Modéré
	Qualité des eaux	<p>La plateforme chimique de Roussillon est un espace entier organisé autour de l'industrie chimique, ce qui lui permet de bénéficier d'installations de prévention des pollutions à échelle de la plateforme dans son ensemble (imperméabilisation, caniveaux, etc.).</p> <p>La proximité immédiate avec le Rhône et le déversement de certains flux aqueux (après traitement) dans ce dernier représentent toutefois des points d'attention. Des incidents sur la plateforme chimique de Roussillon ont déjà conduit par le passé à une pollution du Rhône.</p>	Fort

Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeu
	Géologie et hydrogéologie	La plateforme chimique de Roussillon est située dans la plaine alluviale du Rhône. Elle n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrain et le risque sismique y est faible.	Faible
	Pollution des sols	Aucune pollution des sols n'a été détectée au droit des installations projetées.	Faible
	Climat	Le climat au niveau de la plateforme chimique de Roussillon de type « semi-continentale » (avec des influences potentielles des climats montagnard et méditerranéen). Les étés y sont chauds et les hivers rudes, avec un grand nombre de jours de gel. La pluviométrie annuelle est relativement élevée, notamment en été avec des épisodes à caractère orageux.	Faible
	Air, odeurs	L'analyse de qualité de l'air aux abords de la plateforme chimique de Roussillon ne fait état d'aucune dégradation notable de la qualité de l'air, à l'exception des oxydes d'azote à proximité de l'autoroute A7 qui dépassaient pendant plusieurs années les seuils annuels.  De plus, l'historique des émissions de polluants au niveau des industries de la plateforme chimique de Roussillon montre une baisse notable ces dernières années.  S'agissant des odeurs, les installations présentes sur la plateforme sont source d'odeurs compte tenu des activités industrielles réalisées.	Modéré
Milieux naturels	Faune, flore et habitats	La plateforme chimique de Roussillon présente en son sein, au regard de ses activités, peu d'enjeux de protection de la faune, de la flore et des habitats. Elle est cependant située à proximité de nombreux espaces naturels, notamment au niveau de l'Île de la platière (plusieurs ZNIEFF et zones Natura 2000, entre autres).	Faible à modéré
Activités humaines	Habitats et urbanisme	La plateforme chimique de Roussillon existe depuis plusieurs décennies, et fait ainsi partie intégrante des documents de planification, notamment le plan local d'urbanisme (PLU) de Salaise-sur-Sanne.  Ce dernier prend donc en compte le fonctionnement de la plateforme en matière d'urbanisme. Le projet sera par ailleurs situé au centre de la plateforme. La présence de ces habitations ainsi que le nombre important d'établissements recevant du public (notamment des établissements scolaires) représentent toutefois un enjeu à considérer.	Modéré



Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeu
	Activités économiques, industrielles	La plateforme chimique de Roussillon est un espace d'activités économiques et industrielles de grande ampleur.	Faible
	Activités touristiques/ loisirs	La plateforme chimique de Roussillon constitue un espace clos, qui sépare ainsi de manière nette les activités industrielles des autres activités à l'extérieur du périmètre, notamment les activités touristiques et de loisirs. Ces dernières sont relativement nombreuses : espaces naturels et touristiques et présence de plusieurs installations sportives et de loisirs à proximité.	Modéré
	Activités agricoles	La plateforme chimique de Roussillon est située dans un espace en bordure d'agglomération à proximité duquel sont présentes des parcelles agricoles correspondant à divers types de cultures, avec une dominante céréalière et maraîchère. Il n'y a cependant pas d'activité agricole sur la plateforme de Roussillon et donc à l'emplacement du projet.	Faible
	Trafic	Le site d'implantation du projet est à proximité de deux axes de circulation important, notamment l'autoroute A7 (environ 76 000 véhicules par jour).  Des axes de circulation annexes sont présents aux abords du site d'implantation du projet (D4) et sont notamment utilisés pour l'accès à la plateforme. La circulation à l'intérieur de la plateforme est strictement réglementée (accès unique et filtration) et des dispositifs de protection contre les heurts sont installés.	Modéré
	Ambiance sonore	La plateforme de Roussillon constitue un environnement bruyant du fait des activités industrielles réalisées et de sa proximité avec plusieurs axes de circulation (routes et voie ferrée). Le terrain concerné par le projet est toutefois situé au cœur de la plateforme est donc à distance de ses limites.	Modéré
	Vibrations	La plateforme chimique n'est pas à l'origine de vibrations importantes	Faible
	Patrimoine culturel, archéologie	La plateforme chimique de Roussillon, et <i>a fortiori</i> le site d'implantation du projet, sont situés à bonne distance d'éléments de patrimoine culturel et historique. Le projet n'est pas situé dans une zone de présomption de prescription archéologique ni dans les dossiers d'aménagement qui peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive définies par le code du patrimoine.	Faible

Thèmes environnementaux		Description de l'enjeu	Niveau d'enjeux
	Biens matériels	Le site n'est traversé ni par un axe de communication majeur ni par une ligne électrique (aérienne ou enterrée). Les voies de communication, les habitations et espaces de loisirs appartenant à des particuliers et à des collectivités territoriales et situés en bordure de la plateforme doivent cependant faire l'objet d'une attention particulière. Les différentes séparations entre le site du projet et ces habitations et espaces (distance, clôture, talus, voie ferrée) réduisent toutefois l'ampleur de l'enjeu.	Faible

## **2.2 Evolution du scénario de référence en l'absence de mise en œuvre du projet**

En l'absence de mise en œuvre du projet, les parcelles resteraient à vocation industrielle car situées au cœur de la plateforme chimique de Roussillon.

Concernant les différents aspects environnementaux (paysage, biodiversité, qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, environnement sonore, trafic, odeurs, etc.) à l'exception de l'air, l'évolution du scénario de référence serait globalement équivalente ou comparable avec et sans la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne la qualité de l'air, une chaudière supplémentaire serait probablement nécessaire pour répondre aux besoins de la plateforme, installation qui serait sans doute à l'origine de rejets atmosphériques.

### 3. INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTENUATIONS

La synthèse des impacts du projet tenant compte des mesures d'évitement, réduction et de compensation mises en œuvre est présentée dans le Tableau 2 : Synthèse des impacts résiduels du projet.

**Tableau 2 : Synthèse des impacts résiduels du projet**

Thèmes environnementaux		Description de l'impact résiduel	Type d'impact	Niveau d'impact
<b>Géographie / implantation</b>	Sites et paysages	Les nouvelles installations s'inséreront dans un paysage industriel, elles ne seront pas visibles depuis l'extérieur de la plateforme chimique de Roussillon, à l'exception de la cheminée.	Direct, permanent	Négligeable
<b>Milieux naturels</b>	Faune, flore et habitats	La biodiversité est déjà extrêmement réduite, voire inexistante, sur les parcelles concernées par le projet ; celui-ci aura donc un impact très limité sur la faune et la flore, ainsi que sur les sites naturels.	Direct et indirect, temporaire et permanent	Négligeable
<b>Milieux physiques</b>	Hydrographie, hydrologie et qualité des eaux	Les seuls effluents liquides issus de l'activité de la nouvelle chaudière seront les eaux de purge (12 m <sup>3</sup> /j au maximum) ainsi que les eaux de refroidissement du ballon de purge (16 m <sup>3</sup> /h) qui ne correspondent cependant pas à un nouvel effluent (eaux de refroidissement des TAR). Ces eaux sont des condensats et ne contiendront que des traces de produits de traitement anti-corrosion.  Le projet ne modifiera pas la surface de ruissellement des eaux pluviales.	Direct, permanent	Faible
	Sol et sous-sol	Les travaux de terrassement se traduiront par une excavation partielle et localisée des strates géologiques pour la réalisation des fondations au droit de l'équipement.  La mise sur rétention des produits liquides susceptibles de causer une pollution des sols et la mise en place d'une dalle béton étanche réduiront les risques de pollution des sols et sous-sol.	Direct, permanent	Négligeable
	Climat	La nouvelle chaudière Novapex s'inscrit dans la démarche de décarbonisation de la plateforme chimique de Roussillon. Dans ce cadre, la valorisation de toutes les énergies fatales de la plateforme,	Permanent, indirect	Positif

Thèmes environnementaux		Description de l'impact résiduel	Type d'impact	Niveau d'impact
		et notamment les résidus de production des ateliers cumène et phénol au niveau de la nouvelle chaudière, participe à la baisse des émissions de GES de la plateforme.		
	Consommations des ressources, énergie	<p>La chaudière sera principalement alimentée par le réseau de condensats de la plateforme de Roussillon (tourne-en-rond) avec un appoint pour compenser les purges du réseau (environ 3% du débit alimentaire). Elle permettra en outre d'optimiser la consommation d'eau du réseau de production de vapeur de la plateforme chimique de Roussillon.</p> <p>L'eau utilisée pour le refroidissement du ballon de purge (environ 15 m<sup>3</sup>/h) proviendra du réseau existant des eaux de refroidissement des TAR, il n'y aura donc pas de consommation supplémentaire par rapport à la situation actuelle pour le refroidissement des eaux de purge.</p> <p>L'exploitation de la chaudière impliquera une augmentation de la consommation de certaines utilités, gérées à l'échelle de la plateforme par Osiris, de l'ordre de moins de 1%.</p>	Permanent, direct	Négligeable
	Air, odeurs	En comparaison aux niveaux d'émissions de 2021 et 2011 (avant arrêt Cerdia et démarrage Tredi3/chaudière n°2 OSIRIS), les émissions atmosphériques de polluants sur la plateforme chimique de Roussillon seront en forte baisse.	Permanent, direct, long-terme	Positif
<b>Activités humaines</b>	Santé humaine	Les rejets atmosphériques des chaudières de la plateforme chimique de Roussillon ont fait l'objet en 2010 de modélisation de dispersion atmosphérique et d'une évaluation du risque sanitaire associé. Les indices de risque calculés pour le scénario d'émissions le plus proche de la situation projetée après mise en service de la chaudière Starval sont inférieurs à 1, ce qui signifie que les niveaux de risques chroniques pour la santé humaine peuvent être considérés « non-préoccupants ». Or, les flux estimés de polluants après mise en	Permanent, direct	Négligeable

Thèmes environnementaux		Description de l'impact résiduel	Type d'impact	Niveau d'impact
		service de la chaudière Starval avec traitement des fumées étant très largement inférieurs aux flux modélisés, l'incidence de ce projet sur la santé humaine est qualifiée de négligeable.		
	Occupation des sols et activités	Le projet ne modifie pas l'occupation des sols. Il ne réduira pas la surface des espaces agricoles.	Permanent, direct	Nul
	Trafic	La nouvelle chaudière engendrera un trafic d'environ 3 camions par mois au maximum et supprimera le trafic lié à l'évacuation des résidus de production vers un prestataire externe, soit 20 camions par mois supprimés.	Permanent et temporaire, direct	Positif
	Ambiance sonore et vibrations	Les principales sources sonores en lien avec le projet sont le ventilateur des gaz de combustion (principale source de bruit) et le ventilateur de recyclage calorifugé. Le ventilateur des gaz de combustion sera équipé d'un silencieux. Les deux ventilateurs de la chaudière sont conçus pour respecter un niveau de bruit inférieur à 80 dB à 1m. De plus, ces équipements sont situés au niveau de la chaudière qui sera éloignées des limites de la plateforme chimique de Roussillon (plus de 350 m des limites les plus proches à l'est et à l'ouest).	Permanent, direct	Négligeable
	Patrimoine culturel, archéologie	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection de monuments historique classé ou inscrit, ni dans une ZPPA. La parcelle concernée par le projet est par ailleurs aménagée depuis le milieu du XX <sup>ème</sup> siècle.	Permanent, direct	Nul
	Biens matériels	Les axes de communication à proximité de la plateforme sont adaptés au trafic projeté.	Permanent, indirect	Négligeable
	Déchets	Les déchets générés par l'exploitation de la nouvelle chaudière seront un mélange bicarbonate de sodium et cendres, à hauteur de 525 t/an. Cette quantité est relativement faible en comparaison avec la production de cendres des chaudières au charbon d'Osiris.	Permanent et temporaire, direct	Faible

<b>Thèmes environnementaux</b>		<b>Description de l'impact résiduel</b>	<b>Type d'impact</b>	<b>Niveau d'impact</b>
		Les cendres seront éliminées en tant que déchets dangereux par un prestataire agréé.		



## 4. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT

En cas de mise à l'arrêt définitif des activités, l'exploitant informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Les produits présents, et notamment les produits dangereux, seront évacués ou éliminés, de même que les déchets présents sur le site. Les équipements seront mis en sécurité. Les utilités (eau, électricité et gaz) seront coupées.

Une étude environnementale sera réalisée et un plan de gestion sera mis en œuvre en cas d'impact avéré.

Le site sera clôturé et interdit d'accès, notamment les installations pouvant présenter un risque pour la sécurité des personnes.

Tous les documents, études, rapports relatifs à la mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au Préfet.

**L'usage futur envisagé pour le site est un type d'usage futur industriel.**